

Dans la deuxième ligne de l'article sept, après le mot "concurrence" insérez : "en tout, y compris la totalité des émissions à faire en vertu des pouvoirs conférés par les dits actes de la province de Québec."

La question de concours aysnt été posée sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Angers, Armand,	Boucherville, de, DeBlois,	Guévremont, Montplaisir,	Robitaille—7.
--------------------	-------------------------------	-----------------------------	---------------

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Bowell, Boyd, Dever, Dickey, Ferguson,	Gowan, Kirchhoffer, McKindsey, McLaren, McMillan,	Macfarlane, MacInnes (Burlington), O'Donohoe, Power,	Primrose, Read (Quinté), Smith, Snowball.—18.
--	---	--	--

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

L'honorable M. Guévremont, secondé par l'honorable M. Montplaisir, a proposé en amendement.

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais que l'article 4 soit rayé.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur la même division, résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative,

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Alors, l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, a proposé :

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

L'honorable Président, conformément à l'ordre, a déclaré la Chambre continuée à samedi prochain, à onze heures du matin.